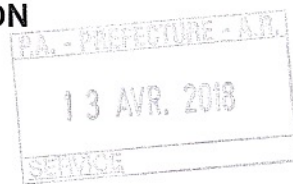


# CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'ASSON

Séance du 9 Avril 2018



Date de convocation : 4 avril 2018

Nombre de Conseillers : 19

En exercice : 19

Présents : 15

Procurations : 4

L'an deux mille dix-huit, le neuf avril à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune d'Asson, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Marc CANTON

**PRÉSENTS** : Marc CANTON, Michel AURIGNAC, Martine BERT, Corinne BIRA, Marie-Françoise CAPELANI, Jean-Jacques CLAVERIE, Delphine CRASPAY, Jean-Marc DOURAU, Georges GUILHAMET, Guy LABARRERE, Sandrine LARBIOUZE, Alexandre LARRUHAT, Marie-Gabrielle MONSET, Patrick MOURA, Corinne PANATIER.

**EXCUSÉS** : Antoine CUYAUBERE, Marie-Joëlle DEBATY, Michel LAUVAUX, Michèle NAVARRO

**PROCURATIONS** : Antoine CUYAUBERE à Marie-Françoise CAPELANI, Marie-Joëlle DEBATY à Martine BERT, Michel LAUVAUX à Guy LABARRERE, Michèle NAVARRO à Sandrine LARBIOUZE

**Secrétaire de séance** : Marie-Françoise CAPELANI

## DÉLIBÉRATION N° 2018-23 : Compte de gestion 2017 - Budget annexe Centre de Loisirs

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que le compte de gestion du budget annexe Centre de Loisirs est établi par Monsieur Philippe Bergeroo-Campagne à la clôture de l'exercice

Monsieur le Maire le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le compte de gestion du budget annexe Centre de Loisirs est ensuite soumis au vote du Conseil Municipal en même temps que le compte administratif.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

**VOTE** la conformité du compte de gestion 2017 du budget annexe Centre de Loisirs après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

**VOTE**

|             |           |
|-------------|-----------|
| <b>POUR</b> | <b>19</b> |
| CONTRE      | 0         |
| ABSTENTIONS | 0         |

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus

Pour copie conforme,

Le Maire

L'ADJOINT DÉLÉGUÉ